



Garantie pour un vice de construction

Par **Poolpe_old**, le **29/09/2007** à **10:50**

Bonjour,

J ai acheté un ensemble audio pour ordinateur le 9 novembre 2002. Cet appareil avait une garantie de 2 ans. Hors il subit des dysfonctionnements depuis peu. En recherchant la cause de la panne, j ai découvert ceci sur le site du constructeur.

<http://fr.europe.creative.com/recall/welcome.asp?>

Il est dit nul part que l appareil doit être encore sous garantie. Et mon caisson de basse comporte l étiquette B00260, modèle qui est donc bien concerné par ce message. Lors de mon appel à la hotline, on me demande le numéro de série qui se trouve sous le caisson avec l étiquette (qui est censé être le numéro de série selon leur site) mais moi je n ai rien.

Du coup on me dit que ce rappel concerné les appareils encore sous garantie et que sans numéro de série on ne peut rien faire, à part une réduction de 10% sur leurs produits.

J aimerais savoir qui est dans l'erreur ?

Cordialement.

Par **Poolpe_old**, le **20/10/2007** à **13:22**

Personne n'a d'idées ?